

**COMMUNE DE COURVIERES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021**  
**PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières  
Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON  
Secrétaire : Dominique GEISSBUHLER  
Membres présents : 10

Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN,  
Damien BACQUET, Maurice COURTEBRAS, Xavier CLEMENT, Fabienne DELACROIX,  
Benjamin LHOMME, Jérôme PEYLABOUD

Membres absents : 0  
Membres absents excusés : Guillaume PATOZ  
Membres ayant participé au vote : 10

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 29 janvier 2021**
- 2. Finances**
  - Vote des Comptes de Gestion 2020
  - Vote des Comptes administratifs 2020
  - Affectations de résultat
  - Vote des taxes locales
  - Demandes de subvention
- 3. Urbanisme**
  - Dénomination et numérotation rue du Frêne
- 4. Questions diverses**

**1. Approbation du compte rendu du CM du 29 janvier 2021**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2021 est approuvé.

## 2. Finances

### Vote des Comptes de gestion 2020

M. le Maire propose au vote les comptes de gestion 2020, établis par la Trésorière de Levier et conformes en tout point aux comptes administratifs du Maire.

Les résultats sont les suivants :

<b>Budget Communal :</b>	Fonctionnement	+ 36 117.89 €
	Investissement	- 108 625.02 €
<b>Budget Bois :</b>	Fonctionnement	+ 57 989.83 €
	Investissement	- 1 000.00 €
<b>Budget Lotissement :</b>	Fonctionnement	- 7 082.69 €
	Investissement	+ 165 654.35 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix, arrête les comptes de gestion et donne quitus à Madame la Trésorière de leur gestion comptable 2020.

### Vote des Comptes administratifs 2020

M. le Maire présente les comptes administratifs de la commune qui présentent les mêmes résultats que les comptes de gestion puis il sort de la pièce. M. Bernard GIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence.

Les résultats sont les suivants :

<b>Budget Communal :</b>	Fonctionnement	+ 36 117.89 €
	Investissement	- 108 625.02 €
<b>Budget Bois :</b>	Fonctionnement	+ 57 989.83 €
	Investissement	- 1 000.00 €
<b>Budget Lotissement :</b>	Fonctionnement	- 7 082.69 €
	Investissement	+ 165 654.35 €

M. le Premier Adjoint, soumet au vote les comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents, soit 9 voix.

### Affectations de résultat

#### Budget Communal :

- Fonctionnement : ..... 0.00 €
- Investissement : ..... - 108 625.02 €
- 1068 : .....+ 36 117.89 €

#### Budget Bois :

- Fonctionnement : .....+ 56 989.83 €
- Investissement : ..... - 1 000.00 €
- 1068 : ..... + 1 000.00 €

## **Budget Lotissement :**

- Fonctionnement : ..... - 7082.69 €
- Investissement : .....+ 165 654.35 €
- 1068 : ..... 0.00 €

## **Vote des Taxes Locales 2021**

Le Conseil Municipal a souhaité étudier une hausse de la fiscalité locale afin de palier à une diminution conséquente de plusieurs ressources communales, notamment les recettes forestières ainsi que le produit issu de la location du centre d'accueil (- 25 000 € en 2020).

La taxe d'habitation dégrévée de 30% par an (2020-2021-2022) sera définitivement supprimée en 2023. Par conséquent, ce sont uniquement les taxes sur le foncier bâti (TFB) et non bâti (TFNB) qui ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal.

Le diagnostic fiscal sur le territoire de la Communauté de Communes fait apparaître une disparité importante des produits fiscaux par habitant perçus par les communes.

Il est de 160 € / habitant pour la commune de Courvières, alors que la moyenne des communes de la CFD est à 260 € / habitant.

Autre élément de réflexion, la commune étant elle-même propriétaire, elle paye une partie importante des taxes foncières (13 992 € sur un total de 20 181 €).

Après avoir étudié plusieurs simulations, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de retenir le taux communal de 12% pour la TFB et 23% pour la TFNB.

Les produits supplémentaires attendus seront de 9 449 € pour la TFB et 4 284€ pour la TFNB soit un produit total de 13 733 €.

## **Demandes de subvention**

Les différentes demandes de subvention n'ayant pas de caractère urgent, le Conseil municipal décide de reporter à une séance ultérieure.

## **3. Urbanisme**

### **Dénomination et numérotation rue du Frêne**

Le Conseil Municipal décide de nommer la nouvelle voirie du lotissement : « Rue des Frênes ».

La numérotation des parcelles débutera depuis l'entrée du nouveau quartier côté RD 9.

- les parcelles situées à droite de la voirie seront attributaires d'un numéro pair de 2 à 20,
- les parcelles situées à gauche de la voirie bénéficieront d'un numéro impair de 1 à 5,
- M. et Mme Jean-Luc GRESSET habitent la maison 1 rue du Frêne. Cette nouvelle numérotation engendrera pour eux une modification avec l'attribution de numéro 7 de la rue des Frênes. Les intéressés seront informés de cette modification.

## 5. Questions diverses

- Travaux dans le village :

De petits travaux d'entretien devront être réalisés prochainement dans le village (tampons de regards, bordures,...). Un devis sera demandé à l'entreprise DOLE Paysage.

- Chemin agricole :

La réalisation du chemin d'accès par le GAEC LIÉGEON du Cesset pour le déplacement des vaches laitières est achevée. Comme prévu, ce chemin pourra être utilisé pour rejoindre la Chapelle depuis le chemin d'exploitation du "Cesset". Un panneau de signalisation pour interdire tout véhicule à moteur sera installé au départ du chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.